

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
YSSINGEAUX**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Séance du 9 JUILLET 2025

Nombre Membres
En exercice : 23
<u>Présents :</u> 14 Titulaires 0 Suppléant
<u>Pouvoirs :</u> 2
<u>Votants :</u> 16 Pour 0 Contre 0 Abstention

<u>Date de la convocation :</u> 30 juin 2025

Délibération n° 2025.07.26

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf juillet

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Yssingeaux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Bernard SOUVINET, David SALQUES-PRADIER, Frédéric GIRODET, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Jean-Luc BORIE, Michel CHAPUIS, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Philippe JOUJON a donné pouvoir à Gilles KACZMAREC.
Jean-Paul NICOLAS a donné pouvoir à Jean-Luc BORIE.

Absent : Daniel FAVIER, Joël DESSALCES, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, Denis THOUMY, Didier DANTONY, Roland LONJON.

VENTE DES CAISSONS DE DECHETTERIE

Dans un souci de simplification du fonctionnement, le Président propose la vente des caissons 30 m3 utilisés en déchetterie. En effet, la gestion des transferts entre les déchetteries et les différents prestataires est trop complexe.

Le Président suggère de proposer aux différents prestataires retenus pour le marché d'évacuation et de traitement des déchets collectés en déchetterie la reprise de ces 8 caissons gris de 30 m3 et les 2 caissons verts de 30 m3 au nom du SICTOM des Monts du Forez. Si aucun ne fait de proposition, la consultation sera élargie à d'autres repreneurs potentiels.

Une fois l'offre sélectionnée, une nouvelle délibération actera cette vente et les biens seront retirés de l'inventaire.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE à l'unanimité** le principe de revente de ces caissons et **CHARGE** le Président de les proposer aux entreprises retenues pour l'évacuation des matériaux des déchetteries syndicales et le cas échéant d'élargir la consultation à d'autres sociétés.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président


Jean-Paul LYONNET